

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE LA CHAPELLE LA REINE
-oOo-
COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2009

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux mil neuf, le mercredi seize décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 9 décembre 2009, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, GIRARD Fabienne, RAYMOND Bernard (arrivé en cours de séance).

Absent : Néant

Désignation du secrétaire de séance : Martine LE FLOC'H est désignée secrétaire de séance.

Approbation des procès verbaux des séances du 3 et 14 novembre 2009 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ces procès verbaux sont approuvés à l'unanimité des présents.

Modification des statuts du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau)

Afin d'intégrer les nouvelles compétences optionnelles qu'il a prises, le SIARCE a décidé, tout en gardant son sigle, de transformer la signification de celui-ci en « Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau ».

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, donnent leur accord sur cette modification des statuts du SIARCE.

Renouvellement de la convention ATESAT

Il s'agit de renouveler, à partir du 1^{er} janvier 2010, une convention d'une durée de 3 ans, avec la DDEA qui s'engage à jouer un rôle de conseil sur les travaux de voirie auprès des communes rurales, pour un montant d'environ 600 euros par an. Après discussion, il apparaît qu'aujourd'hui la DDEA, qui n'assure plus la maîtrise d'œuvre, a des moyens très réduits à mettre à la disposition des communes, il en résulte un service rendu trop faible. En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas renouveler notre convention ATESAT avec la DDEA.

Autorisation de circulation permanente pour la Fédération Française de Cyclotourisme

L'association « Le Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Essonne » devra tenir compte du fait que ce circuit traverse un domaine de chasse privé (chasse le samedi de fin septembre à fin février). Afin que les uns et les autres puissent pratiquer leur activité en toute sécurité, l'association devra nous fournir le calendrier prévisionnel des événements utilisant ce circuit, calendrier qui sera communiqué au propriétaire de la chasse. C'est uniquement après obtention de ce document que l'autorisation suivante sera signée :

Le Conseil Municipal de la commune de Nanteau-sur-Essonne, autorise l'Association « le Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Essonne » pour sa randonnée permanente *Les Mégalithes* :

- à circuler uniquement sur ses chemins et voies communales indiqués sur l'extrait de carte fournie lors de la demande dans le respect du code rural et du code de la route et des éventuelles réglementations communales.

- à réaliser le parcours prévu sur la commune de Nanteau-sur-Essonne dans le cadre de parcours VTT diffusés sous forme de trace GPS téléchargeable via le site internet de la Fédération Française de Cyclotourisme et du Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Essonne, en conséquence en l'absence de tout marquage matériel du parcours et dans le respect des milieux traversés.

Par ailleurs le conseil municipal note que cette autorisation est valable uniquement sur les zones non réglementées et qu'elle est acquise pour un an à compter de la date de délivrance, puis reconduite tacitement chaque année sur une période de trois ans à compter de ladite date.

Adhésion au Plan d'Accessibilité du Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant :

La loi 2005-102 du 11 février 2005 qui a créé l'obligation, pour toutes les collectivités, d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Le décret n° 2006-1658, fixant notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées, l'ensemble de la voirie et des espaces publics situés sur le territoire de la commune.

Les prescriptions techniques de l'arrêté du 15 janvier 2007 pris en application du décret susvisé,

Décide de solliciter le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français, pour la réalisation d'un diagnostic communal d'accessibilité, initiant ainsi la mise en œuvre de son Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, conformément aux directives précitées.

Cette prestation est réalisée à titre gracieux par le PNRGf.

Etat d'avancement des nouveaux statuts du SIGEGAS

La commune de Boulancourt a, comme la commune de Nanteau-sur-Essonne, rejeté l'article 9 des nouveaux statuts. Des conseils sont actuellement pris auprès de l'administration afin de finaliser une rédaction claire des règles de répartition des charges de fonctionnement et d'investissement au sein du syndicat et entre les communes.

André Le Bras fait état de l'échange de courriers entre Madame le Maire de Buthiers, Présidente du SIGEGAS et les services du Sous-Préfet. Ce dernier, qui selon les termes de son courrier semble aller dans notre sens, apportera une réponse plus circonstanciée après consultation de la Direction des Relations des Collectivités Locales et du pôle financier de la Trésorerie Générale. Jusqu'à réception de ce complément d'information, aucune décision ne sera prise concernant les statuts du SIGEGAS.

Réflexion budgétaire et travaux/projets pour 2010

Madame le Maire informe le conseil municipal que les avis d'accord des subventions attendues pour le 3^e contrat rural ont été votés par le Département et la Région. Il est donc possible de commencer les consultations d'entreprises pour la 1^{ère} tranche, c'est-à-dire la construction du bâtiment technique.

La réflexion sur le budget 2010 se fera en début d'année mais Helen Henderson invite les membres du conseil municipal à faire un point sur les réalisations, les projets en cours et invite le conseil à se prononcer sur ceux qui pourraient être envisagés pour 2010. Il s'agit là de faire une liste la plus exhaustive possible, dans laquelle seront faits les choix au moment de l'élaboration du budget.

Les principaux projets évoqués sont :

- **Les projets financés par les amendes de police** : 3 dossiers ont été soumis à l'Agence Routière Territoriale, notre priorité est l'éclairage spécifique des passages piétons près des arrêts de bus. Si ce projet est retenu une subvention complémentaire sera demandée au syndicat d'électrification. Les deux autres dossiers concernent la plantation d'une haie créant un effet de paroi pour faire ralentir les voitures, rue de Villiers, et des parcs pour vélos.

- **Eclairage public de Villetard** : le contrat est signé avec l'entreprise Quekenborn. Le début des travaux est prévu en janvier.

- **Ecoulement des eaux pluviales à Villetard** : l'Agence Routière Territoriale (qui dépend du conseil général) a fait réaliser un relevé du profil de la route. A partir de ce profil, nous avons demandé au bureau d'études FOCAL de travailler sur un projet de contrat triennal de voirie. L'ensemble pourrait s'intégrer dans un contrat triennal de voirie afin de bénéficier de subventions inaccessibles en dehors de ce programme. Un rendez vous a été fixé au 25 janvier pour une première présentation avec à priori la décomposition suivante :

Tranche n°1 : rue de Viltard entre l'allée Baclet et la rue St Agnan,

Tranche n°2 : rue de Viltard, extensions de part et d'autre de la 1^{ère} tranche

Tranche n°3 : rue de Villiers, depuis la croix Saint Martin jusqu'à la fin de la zone urbaine,

FOCALE nous proposera les meilleures solutions techniques et économiques adaptées à chaque cas (puisards, trottoirs avec caniveaux, tranchées drainantes, etc....)

Dans le cadre d'un contrat triennal de voirie, si notre projet est validé par le Département, ce dernier prendra à sa charge 100% des dépenses liées à la chaussée et 40% des dépenses liées aux accotements, mais les ouvrages destinés spécifiquement aux eaux pluviales restent à la charge de la commune.

- **Mur et portails de l'ancien cimetière** : une subvention du PNRGf nous a été accordée en 2009, mais nous n'avons pas eu l'accord du préfet pour la subvention principale (D.G.E.), le dossier sera représenté en 2010.

- **Restauration de la mare de Boisminard et aménagement pour la défense incendie**: Alain Le Pape annonce que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Buthiers a obtenu une aide au niveau de la D.G.E et que le conseil syndical accepte de faire réaliser les travaux de défense incendie, aux frais de la seule commune de Nanteau-sur-Essonne si elle décide de restaurer la mare. Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que des devis soient demandés conjointement par la commune et le syndicat des eaux, pour qu'une demande de subvention soit présentée auprès du PRNGf et pour que la commune prenne à sa charge la totalité des dépenses non couvertes par les subventions.

- **Travaux de voirie** : Les devis sont reçus pour :

- . la réfection en point à temps de la rue de Courcelles (route de la vallée)
- . la remise en état de la tranchée drainante à Boisminard
- . les panneaux routiers : 3^{ème} tranche

La réfection de l'allée St Jacques doit être envisagée car elle est en très mauvais état. Des rendez-vous seront pris fin 2009/début 2010 avec des entreprises pour l'obtention de devis.

La commission Voirie devra se prononcer sur le type de travaux à effectuer sur les entrées des autres allées, elles aussi en mauvais état, ainsi que sur la réfection de l'enrobé devant l'église : des racines le soulèvent rendent le parvis dangereux, une solution devra être recherchée avec les entreprises sollicitées pour la réfection des chaussées.

Autres travaux à prévoir :

Grands frênes près du château d'eau de Boisminard : Alain Le Pape indique que Monsieur BONNARDOT (spécialiste de l'arbre au CAUE) a été consulté, il nous incite à garder cette ligne de frênes et à les faire élaguer. Deux sociétés d'élagage partagent cet avis et nous ont envoyé leur devis. Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise Goueffon, la moins disante, pour un montant de 1 038 euros HT pour l'élagage et accepte l'option supplémentaire d'un montant de 410 euros HT pour raboter les 24 souches des acacias abattus il y a quelques années. Une aide financière sera demandée au Parc Naturel Régional du Gâtinais français début 2010. Les travaux ne pourront pas commencer avant l'obtention de cette aide mais V. Goueffon s'est engagé à couper la branche dangereuse sans attendre.

Espace funéraire. Marie-Jeanne Tessier communique de récentes informations : les communes de moins de 2000 habitants n'ont pas obligation de proposer un site pour le dépôt des cendres funéraires. Les nouvelles réglementations néanmoins deviennent restrictives : les cendres peuvent être dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques et terrains privés, après autorisation reçue de la mairie. ...La réflexion suit son cours...

Réfection du mur de la mare au lieu-dit « La Fousse » : Marie-Jeanne Tessier indique que le bas du mur, dégagé l'année dernière, est en très mauvais état et que le mur risque, si rien n'est fait rapidement pour le consolider, de s'écrouler. Les entreprises Brégé, Saboureau-Lannoy, et Bazin ont été consultées et ont envoyé des devis. Des précisions seront demandées à Brégé mais, d'ores et déjà, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais français, sur la base du devis de Bazin, soit 5428 € HT, pour réaliser les travaux.

Achat d'un limiteur de décibels pour la salle polyvalente.

Questions diverses

Madame le Maire communique les informations suivantes :

- 350 Vététistes de Malesherbes utiliseront les chemins de Nanteau sur Essonne le 31 janvier 2010 de 9 h à 11 h

- deux naissances dans la commune : Thomas BOUYER et Eléanor TUFFE.

- visite annuelle de Monsieur Julia, député, le 19 janvier à 15h15. Tous les habitants et plus particulièrement les conseillers municipaux sont conviés.

- clôture de l'enquête publique sur les couloirs aériens le 17 décembre. Mme Henderson y a apporté ses commentaires au nom du conseil municipal.

- pot pour le personnel de la Mairie le 29 décembre à 17 h 30 ; les conseillers et les présidents des associations sont invités.

- 16 janvier après-midi : une invitation va être envoyée aux personnes de plus de 60 ans et de moins de 20 ans pour l'après-midi loto, l'animation (prestidigitateur) et la dégustation de galette.

- 17 janvier à 11 h 30 : vœux du Maire, tous les Nantessonais sont invités.

- besoin de volontaires pour mettre en place les nouvelles barrières fournies par le PNRGf à l'entrée des chemins communaux ; les membres du conseil municipal disponibles s'organiseront pour cette tâche avec Jean Lejarre.

- appel aux bénévoles pour décaper le sol de la salle polyvalente fin janvier. En effet, le devis reçu de la part d'une entreprise pour ce nettoyage est d'un coût bien trop élevé (2 300 euros).

- Thierry PAIN, spécialiste des orchidées et plantes exotiques, a trouvé un grand nombre d'orchidées sauvages remarquables sur notre commune, il sollicite la commune pour une séance « découverte ». Le conseil propose qu'il prenne contact avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais français afin d'élargir l'écoute pour des visites et conférences. L'annonce pourrait se faire dans le prochain numéro de L'Abeille du Parc.

- le PNRGf, dans le cadre de la Journée des Zones Humides, propose un « chantier nature » le 20 février avec pour objectif d'ouvrir un sentier entre l'étang communal et l'allée Baclet

- La Tête des Trains a, dans le cadre du Foyer Rural de Tousson, un projet de sortie culturelle destinée aux enfants. Nous allons demander des précisions avant de prendre une décision sur notre participation.

- Nanteau-sur-Essonne est inscrit, via le PNRGf, à des journées d'étude sur l'intégration du bâti contemporain dans le milieu rural. Alain Le Pape a déjà participé à une séance et confirme l'intérêt de cette présentation. Les prochaines dates sont le 6/1 matin à Ury, le 7/1 matin à Cerny et le 8/1 après-midi à Villiers ou Grez. Les conseillers sont invités à y participer.

- l'intercommunalité est un sujet important qui a réuni les conseillers des 18 communes du canton pour une réunion d'information le 16 décembre. Alain Le Pape présente les points marquants de cette réunion

Fabienne Girard annonce que des chasseurs non identifiés ont, dans le marais, tiré en direction des habitations, en contradiction avec les règles à respecter. Les personnes qui sont témoins de ce genre de tirs peuvent appeler la Gendarmerie.

Paul Desbrosse présente les sujets abordés lors de la dernière réunion du PNRGf – commission environnement

Bernard Raymond rappelle que la préoccupation principale du SMEP reste les terrains pour les gens du voyage. Deux types de terrains existent :

- 20-30 emplacements pour des villes de plus de 5000 habitants. Ce type de terrain, dit terrain d'accueil, semble se gérer à peu près correctement, bien que cette gestion soit une lourde charge pour les villes.

- les terrains de grand passage avec un nombre d'emplacements beaucoup plus important. C'est ce type de terrain que le préfet souhaite placer dans la zone du SMEP mais toutes les communes refusent d'accueillir un tel terrain.

Michèle Bouteille fait part au conseil municipal du vif mécontentement de personnes ayant réservé des places pour le spectacle des Scènes Rurales et qui se sont vues refuser l'entrée par manque de place. Ce manque de places s'explique, entre autres, par le fait que des collégiens participaient au spectacle et avaient l'autorisation d'inviter leur famille, ce dont nous n'étions pas informés ; le nombre de places restant disponibles pour les habitants de Nanteau-sur-Essonne s'en est trouvé très diminué, ce qui est fort regrettable.

Alain Le Pape annonce que la mairie de Rumont propose pour un prix dérisoire (50 euros) son meuble à cadastre qui pourrait être utilisé pour présenter les plans du PLU. Le conseil municipal donne son accord pour cet achat.

Par ailleurs, il informe d'une étude « Plan de Prévention des Risques d'Inondation » actuellement en cours pour les départements 45, 77 et 91, le long de la rivière Essonne. La première étape de l'étude consiste à établir des plans identifiant les zones inondables. Puis il y aura enquête publique et prise en compte des résultats sur l'urbanisme.

Il signale que les travaux d'isolation et de régulation du chauffage de la mairie ont été correctement réalisés et que le photocopieur a été commandé chez Konica-Minolta pour la somme de 3300 €.

Emmanuel Delager indique que, lors de la dernière réunion du SIARCE, il a été mentionné l'interdiction de l'utilisation de tous produits phytosanitaires, y compris du Round Up, produit polluant, bien que présenté inoffensif, sur les zones proches d'un cours d'eau.

La séance est levée à 23 h 50 – Date de la prochaine séance : mardi 15 janvier 2010.

Helen HENDERSON
Le Maire

Les CONSEILLERS

Martine LE FLOC'H
Le Secrétaire